



Règlement local de publicité intercommunal

2^{ème} réunion des professionnels

9 avril 2019



Synthèse des propositions pour le RLPi

9 avril 2019

Les principales orientations

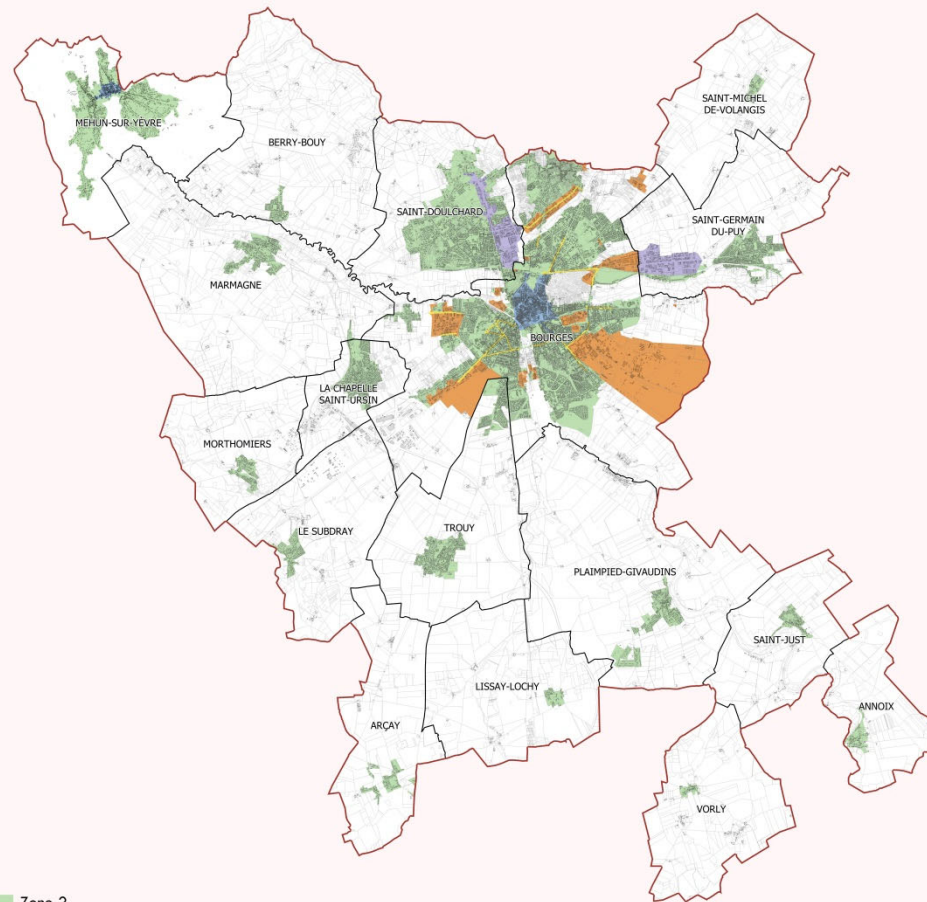
- **Protection du patrimoine bâti et végétal**
 - **Protection des entrées de ville**
 - **Traitement harmonieux des zones commerciales**
- **Maintien du statut des agglos de moins de 10 000 habitants**
 - **Améliorer l'esthétique**
 - **Allègement de la densité**
 - **Maîtrise des dispositifs numériques**

9 avril 2019



Un zonage

9 avril 2019



- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4
- Zone 5
- Zone 6
- Limite communale
- Limite de Bourges Plus



9 avril 2019



La zone 1

9 avril 2019

Zone 1 : Hors agglomération

Toute publicité interdite,
sauf préenseignes dérogatoires
(produits du terroir, monuments historiques)



9 avril 2019

Zone 1 : Hors agglomération



Enseignes numériques



Enseignes scellées au sol
< 4 m²

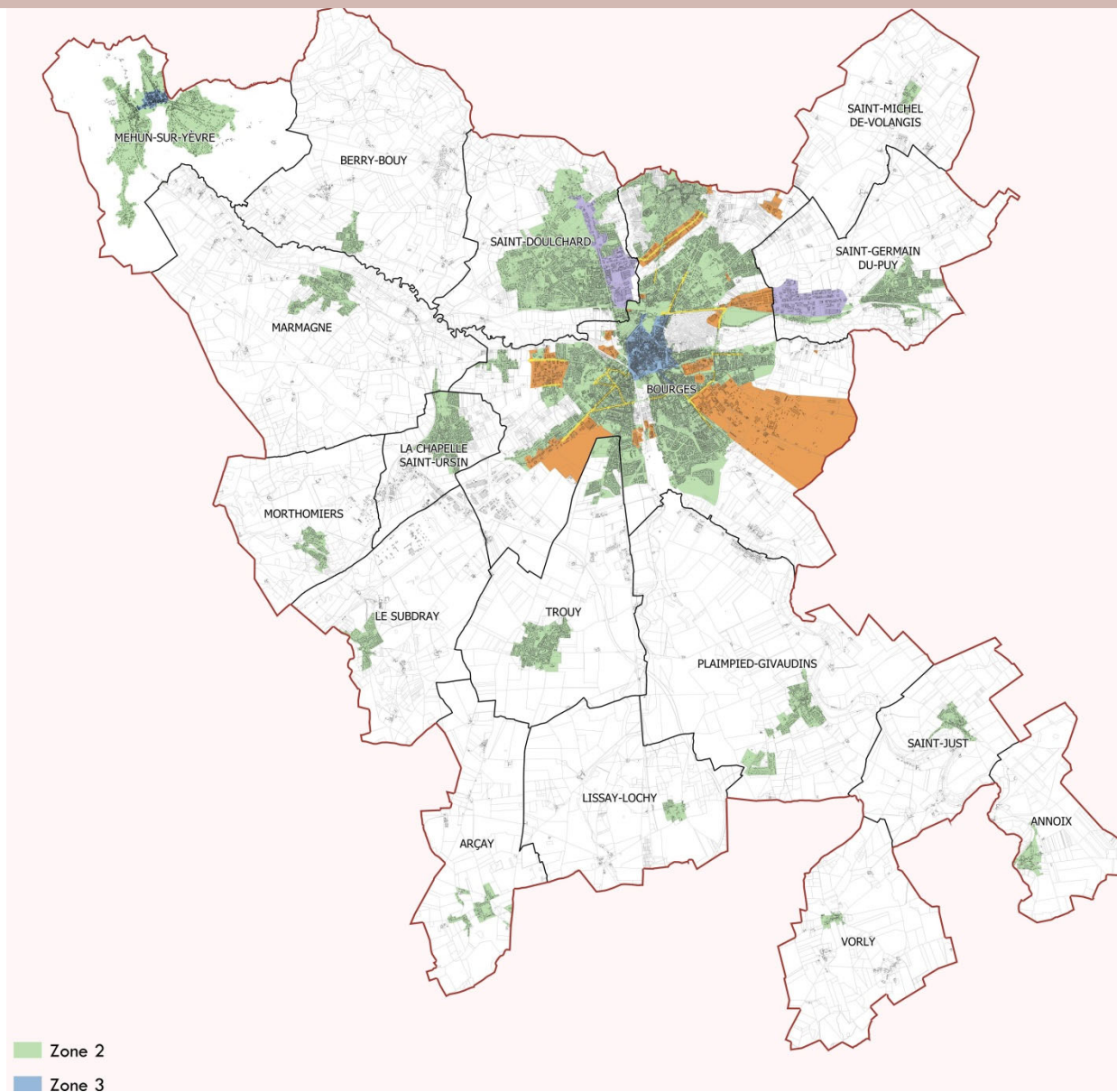
9 avril 2019



La zone 2

9 avril 2019

Zone 2 : Autres agglomérations que Bourges + secteurs résidentiels de Bourges



2019

Zone 2 : Autres agglomérations que Bourges, secteurs résidentiels de Bourges

Publicités

Interdictions :



Murs de clôtures



Scellées au sol



Numérique

9 avril 2019

Zone 2 : Autres agglomérations que Bourges, secteurs résidentiels de Bourges

Publicités



4 m²



Mobilier urbain < 2 m²

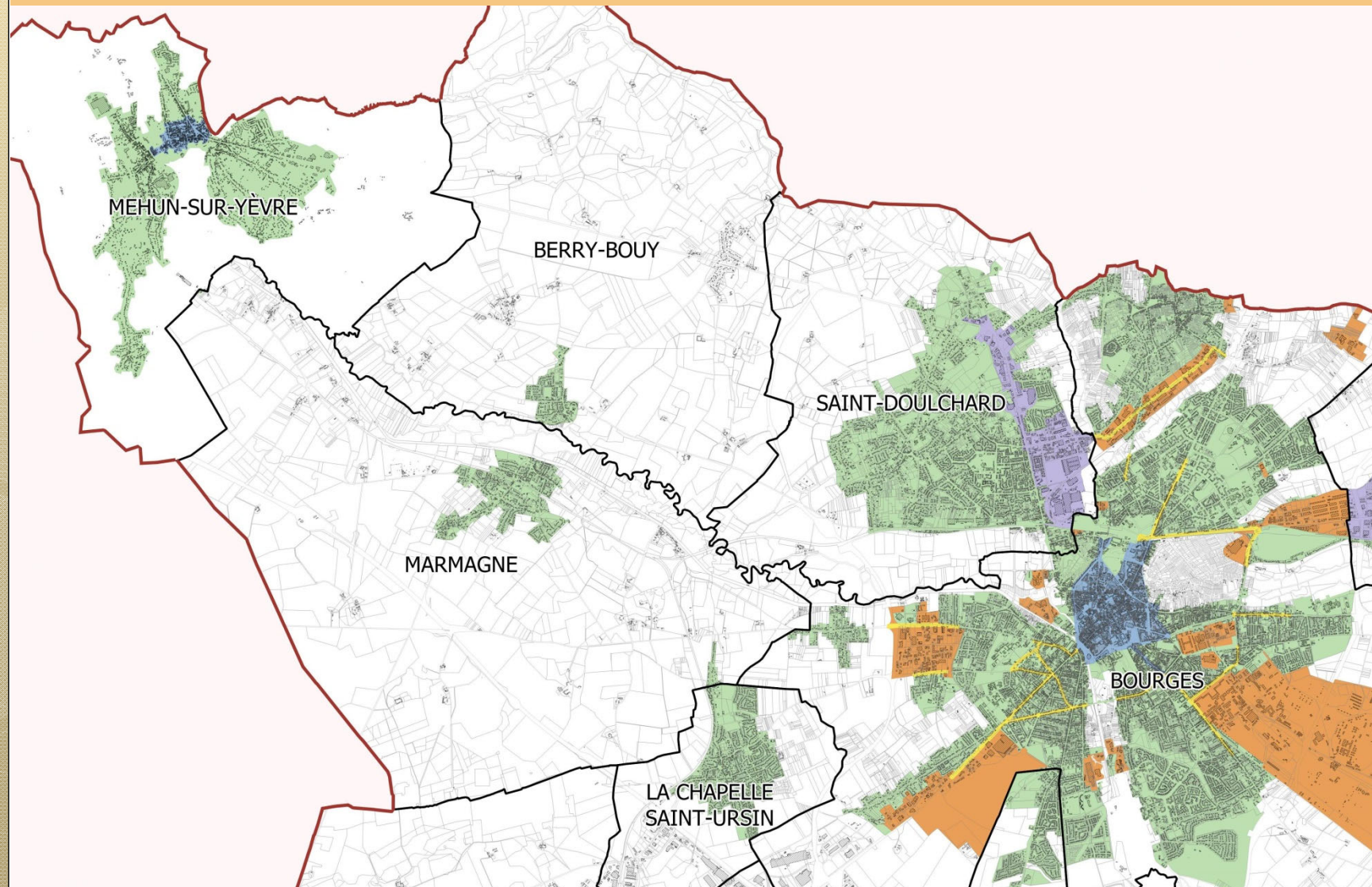
9 avril 2019



La zone 3

9 avril 2019

Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre



Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre



+ patrimoine d'intérêt local éventuel



Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

Publicités autorisées :



Mobilier urbain < 2 m²



Mobilier urbain < 2 m²



Publicité de petit format

9 avril 2019

Zone 3 : Le centre ancien de Bourges

Publicités autorisées :



Chevalets*



Publicité sur bâches de chantier

9 avril 2019

Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

Enseignes interdites :

Murs de clôtures, clôtures

Numériques

Néon

Spots sur tige ou rampe

9 avril 2019

Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

Les enseignes à plat

1 par établissement (ou une par baie)

Rez-de-chaussée

Limitation des autocollants sur baie



9 avril 2019

Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

Les enseignes à plat

Lettres découpées dans site patrimonial remarquable



9 avril 2019

Zone 3 : Les centres anciens de Bourges et Mehun-sur-Yèvre

Les enseignes perpendiculaires

1 par établissement et par voie

0,70 x 0,70

Caissons interdits



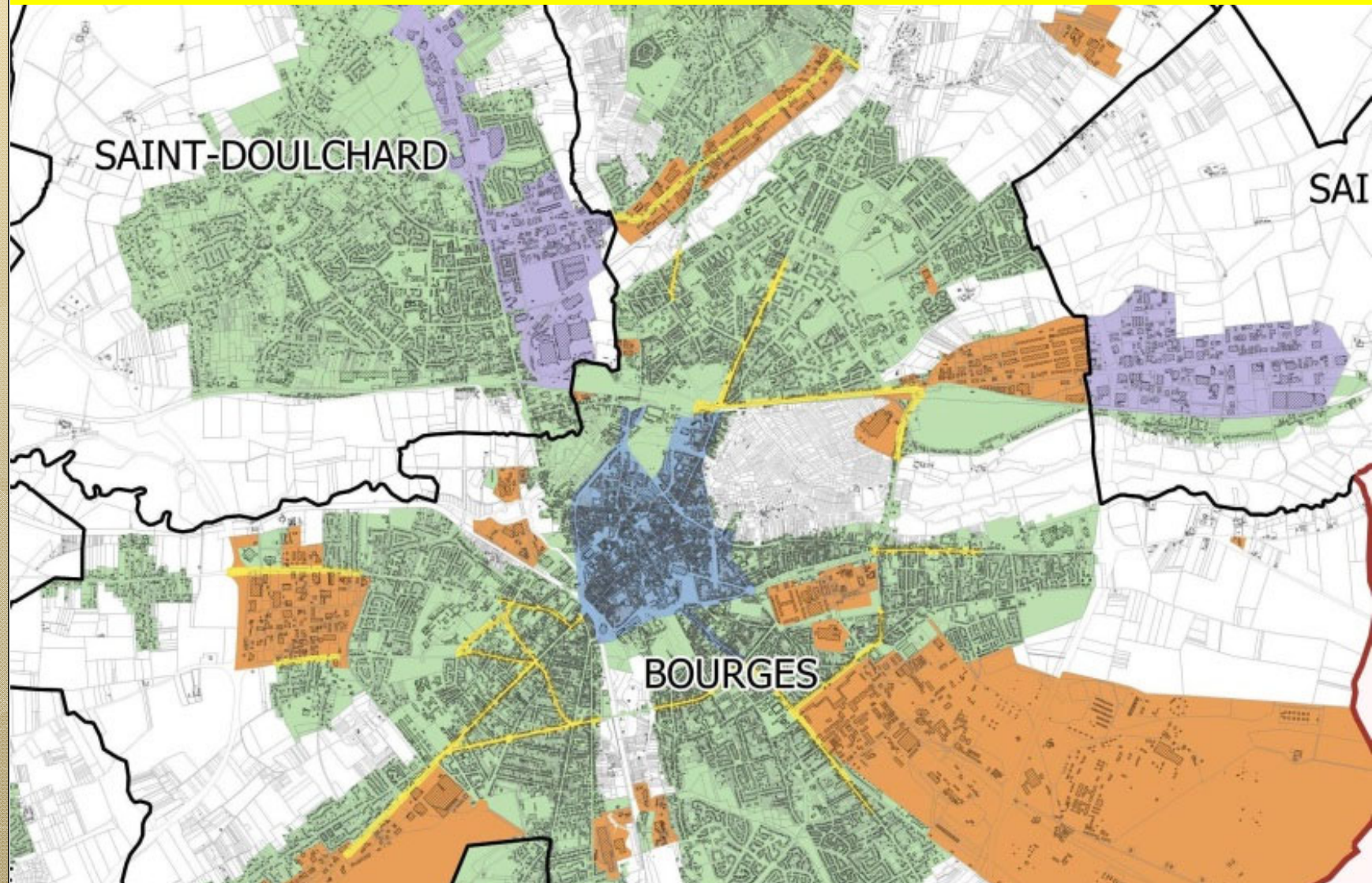
9 avril 2019



La zone 4

9 avril 2019

Zone 4 : Les grands axes et les zones d'activités de Bourges



Zone 4 : Les grands axes de Bourges

Publicités admises :



8 m² (10,6 m² hors tout)

9 avril 2019

Zone 4 : Les grands axes de Bourges

Règle de densité :

Pas de panneau dans les unités foncières < 20 m
1 panneau par unité foncière au-delà

Distance minimum 100 mètres sur SNCF

9 avril 2019

Zone 4 : Les grands axes de Bourges

Publicités autorisées :



Publicité numérique 8 m², mais 200 mètres entre deux dispositifs

9 avril 2019

Zone 4 : Les grands axes de Bourges



Interdiction à moins de 150 mètres des panneaux d'entrée de ville + cônes de vue sur cathédrale

Zone 4 : Les grands axes de Bourges

Enseignes:

Proposition



Enseignes numériques 8 m²
Scellées au sol interdites

fil 2019

Zone 4 : Les grands axes de Bourges

Enseignes:



Enseignes scellées au sol 6 m²

Zone 4 : Les grands axes de Bourges

Enseignes:



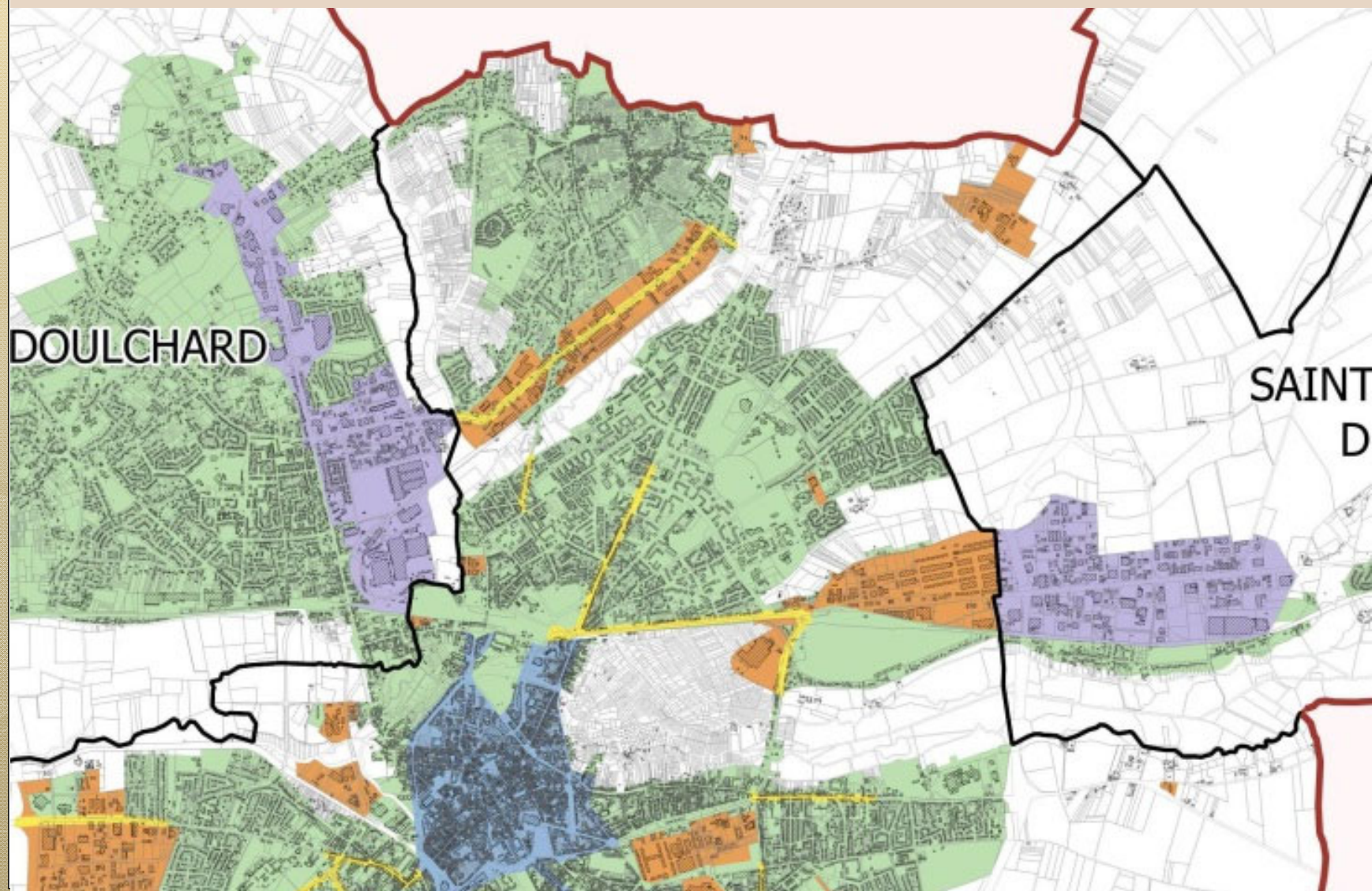
Enseignes en toiture 1/5^{ème} de la hauteur du bâtiment



La zone 5

9 avril 2019

Zone 5 : Les secteurs d'activités de Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy



Zone 6 : Les secteurs d'activités de Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy

Publicités : sur mur, 4 m²
Scellés au sol interdits

Enseignes murales numériques : 8 m²

9 avril 2019

Zone 6 : Les secteurs d'activités de Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy



Enseignes scellées au sol 6 m²

Plage d'extinction nocturne : 23 heures – 7 heures

ESSAI 4G GRATUIT 1 MOIS

**POUR TOUS
SANS ENGAGEMENT**

4G 1^{er} MOIS DE FORFAIT 4G OFFERT

APPELEZ LE **3106** | **MAGASINS**
BOUYGUES TELECOM

Bouygues
Telecom

Offre soumise à conditions. En zone de couverture en France métropolitaine. Sans engagement valable jusqu'au 31/12/13. Offre limitée à un forfait 4G par client. Voir détails sur bouygues.com

Calendrier

Mars : examen du projet par les communes

**1^{ère} quinzaine d'avril : réunion bilan des observations des communes
réunion avec les professionnels**

**1^{ère} quinzaine de mai : réunion PPA
finalisation du dossier d'arrêt**

3 juin : examen du dossier arrêt en bureau communautaire

24 juin : examen du dossier d'arrêt en conseil communautaire

3 mois pour l'avis des communes, des PPA et CDNPS

enquête publique

approbation

9 avril 2019

